



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Direction générale du Personnel  
et de l'Administration*

*Service du Personnel*

*Mission des Etudes et des Rémunérations*

**Nos réf.** : circulaire SP/ER du 4 juillet 2007

**Affaire suivie par :**

Patricia SOILLY

Tél. : 01 40 81 75 50 – Fax : 01 40 81 65 13

Courriel : [Patricica.Soilly@equipement.gouv.fr](mailto:Patricica.Soilly@equipement.gouv.fr)

Paris, le **24 OCT. 2007**

**La directrice générale du personnel et  
de l'administration**

à

Mesdames et Messieurs les chefs de  
service déconcentré (hors Ile de France)

**Objet :** fin de gestion 2007 - compléments indemnitaires pour les agents de la filière administrative

Dans la perspective d'harmonisation des régimes indemnitaires alloués aux agents de la filière administrative au sein du périmètre du MEDAD, j'ai étudié la possibilité d'amorcer dans un premier temps et dès 2007 un rapprochement des dotations moyennes servies dans les périmètres ex Ecologie et ex Equipement.

Dans la mesure où les services ont déjà fait leurs exercices indemnitaires locaux, les différences constatées pour certains corps ou certains grades pourront être comblées pour la fin de gestion 2007 sous forme de complément exceptionnel, non modulable, à verser au prorata de temps de travail et de présence. *Par ailleurs, une mesure uniforme de + 100€ est prévue pour tous les agents de catégorie B et C, y compris en DIREN.* Vous vous reporterez à l'annexe à la présente note pour connaître les corps et/ou grades, montants et nature de primes concernés

J'attire votre attention sur la nécessité de verser ces compléments sur le mouvement de paie de décembre 2007. Ils seront intégrés dans les dotations 2008. Je vous invite par conséquent à les prendre en compte pour le calcul des acomptes mensuels que vous mettrez en paiement dès janvier 2008.

Je précise que s'agissant de l'inspection du travail des transports, la mesure complémentaire des seuls contrôleurs du travail a pour objectif de leur servir la même prime de technicité qu'à leurs collègues du ministère chargé du travail.

**La directrice générale du personnel  
et de l'administration**

**Hélène JACQUOT-GUIMBAL**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Direction générale du Personnel  
et de l'Administration  
Service du Personnel*

Paris, le **24 OCT. 2007**

*Mission des Etudes et des Rémunérations*

**Nos réf.** : circulaire SP/ER du 4 juillet 2007

**Affaire suivie par :**  
Patricia SOILLY – DGPA/SP/ER  
Tél. : 01 40 81 75 50 – Fax : 01 40 81 65 13  
Courriel : Patricica.Soilly@equipement.gouv.fr

## Note

à

Madame la directrice des affaires  
juridiques, informatiques et logistiques  
Sous-direction CV, bureau CV2

**Objet :** fin de gestion 2007 - compléments indemnitaires pour les agents de la filière administrative gérés en administration centrale

Dans la perspective d'harmonisation des régimes indemnitaires alloués aux agents de la filière administrative au sein du périmètre du MEDAD, j'ai étudié la possibilité d'amorcer dans un premier temps et dès 2007 un rapprochement des dotations moyennes servies dans les périmètres ex Ecologie et ex Equipement.

Dans la mesure où les exercices indemnitaires ont déjà été fait, les différences constatées pour certains corps ou certains grades pourront être comblées pour la fin de gestion 2007 sous forme de complément exceptionnel, non modulable, à verser au prorata de temps de travail et de présence. *Par ailleurs, une mesure uniforme de + 100€ est prévue pour tous les agents de catégorie B et C, affectés en services déconcentrés hors Ile de France, y compris en DIREN.* S'agissant de l'inspection du travail des transports, la mesure complémentaire des seuls contrôleurs du travail a pour objectif de leur servir la même prime de technicité qu'à leurs collègues du ministère chargé du travail.

Vous trouverez en annexes, trois états listant les compléments à verser pour les agents d'administration centrale d'une part et pour les agents de services déconcentrés d'autre part, en distinguant l'Ile de France.

J'attire votre attention sur la nécessité de verser ces compléments sur le mouvement de paie de décembre 2007. Ils seront intégrés dans les dotations 2008. Je vous invite par conséquent à les prendre en compte pour le calcul des acomptes mensuels que vous mettrez en paiement dès janvier 2008.

**La directrice générale du personnel  
et de l'administration**



**Hélène JACQUOT-GUIMBAL**